

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> février 2018

## Nombre record de signalements de présences illicites sur le domaine ferroviaire en 2017

807 cas ont été répertoriés causant 7 morts et plus de 6h de retard chaque jour

**2017 restera comme une année noire en matière de « trespassing », cette présence dangereuse et illicite d'individus sur le domaine ferroviaire. L'an dernier, 7 personnes ont perdu la vie et 7 autres ont été grièvement blessées en se promenant ou en traversant les voies là où ce n'est pas autorisé. Ce phénomène a aussi lourdement pesé sur la ponctualité : les 807 cas répertoriés ont engendré une moyenne de 6h de retard chaque jour sur l'ensemble du réseau ferroviaire.**

### Un nombre record de signalements

Ni les mises en garde, ni les nombreuses mesures prises (préventives ou répressives) n'ont pu enrayer le phénomène : Infrabel n'avait encore jamais enregistré autant de signalements d'individus s'aventurant sur ou à proximité immédiate des voies. L'an dernier, 807 cas de « trespassing » ont été répertoriés ; soit une hausse de 16% par rapport à l'année précédente (678 signalements).

Ils sont nombreux à estimer que traverser les voies ou s'y promener ne présente pas de réel danger. Les chiffres prouvent le contraire. En 2017, 7 personnes ont perdu la vie suite à leur imprudence ; 7 autres ont été grièvement blessées. Beaucoup de ces victimes sont des jeunes qui, plus que d'autres, banalisent le risque notamment en sous-estimant la vitesse d'un train. La formule est pourtant ancienne mais ces individus oublient aussi souvent « qu'un train peut en cacher un autre ».

Infrabel a recensé 53 lieux (« Hotspots ») sur le réseau ferroviaire belge qui sont le théâtre régulier de la majorité de ces faits : 29 sont situés dans des gares (principalement le passage d'un quai à l'autre ou d'un parking vers les quais), 17 sur le réseau (en pleine voie) et 7 à hauteur de passages à niveau. Ainsi, la moitié des faits recensés en 2017 l'ont été sur une portion de 11% de l'ensemble du domaine ferroviaire.

Répartition des "Hotspots"			
Région de Bruxelles-Capitale	13	Flandre orientale	4
Flandre occidentale	8	Brabant flamand	4
Hainaut	7	Namur	3
Anvers	6	Brabant wallon	2
Liège	5	Limbouurg	1

### Plus de 6h de retard chaque jour

Parallèlement à ce bilan dramatique, le « trespassing » est aujourd'hui la première cause de retard externe aux entreprises ferroviaires. L'an dernier, ce phénomène a occasionné 140.312 minutes de retard cumulées sur l'ensemble du réseau, soit environ 6h chaque jour ! La raison est simple : tout signalement d'une personne aux abords des voies occasionne le déclenchement d'une alerte qui a pour conséquence d'immobiliser l'ensemble du trafic plusieurs kilomètres à la ronde.

Une étude, réalisée par Infrabel, révèle que les auteurs de ces faits sont majoritairement des hommes, âgés entre 18 et 34 ans. Ils sont aussi, le plus souvent, usagers du rail et résident à proximité du domaine ferroviaire. La motivation première reste de « gagner du temps » en prenant le chemin le plus court.

<b>Motivation des auteurs (étude 2016-2017)</b>	
<b>Prendre le chemin le plus court</b>	46%
Lieu pour se regrouper	20%
Lieu de promenade	16%
Attrait pour le danger	8%
Crainte d'emprunter un couloir sous voies	4%
Perte d'un objet dans les voies	4%
Lieu de recueillement	2%

### Des mesures préventives et répressives

Dans l'espoir d'enrayer ce phénomène dangereux, des mesures tant préventives que répressives sont constamment mises en œuvre, en priorité dans les hotspots identifiés. Sur le plan répressif, il s'agit de contrôles, réalisés par les équipes de Securail (SNCB) ou par la Police des Chemins de fer (SPC). De son côté, Infrabel déploie chaque année des efforts importants en matière de prévention : placement de panneaux d'interdiction et de clôtures, surveillance par caméras ou encore installation de matelas « anti-trespassing » (9 sites supplémentaires équipés en 2017).

Des actions de sensibilisation sont également organisées au sein d'établissements scolaires.

<b>Trespassings</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Nombre de signalements</b>	478	477	509	573	679	807
<b>Décès</b>	2	9	9	4	7	7
<b>Blessés graves</b>	5	4	7	3	1	7
<b>Minutes de retard</b>	66.039	54.777	62.741	112.327	118.872	140.312

<b>Provinces</b>	<b># cas</b>	<b>Provinces</b>	<b># cas</b>
<b>Hainaut</b>	87	<b>Brabant flamand</b>	101
<b>Brabant wallon</b>	24	<b>Limbourg</b>	37
<b>Namur</b>	46	<b>Anvers</b>	105
<b>Luxembourg</b>	14	<b>Flandre occidentale</b>	92
<b>Liège</b>	87	<b>Flandre orientale</b>	89
<b>Bruxelles</b>	125		

*Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 10.600 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros (2016).*